

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

11 AVRIL 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Qualité de l'air dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	3
1.2	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Couleurs».....	5
1.3	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Augmentation des pensions dans les internats et homes d'accueil de Wallonie-Bruxelles Enseignement»	8
1.4	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Fusion entre la Haute École de la ville de Liège (HEL) et la Haute École Charlemagne (HECh)».....	9
1.5	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Création d'une réserve de crise de fonctionnaires»	11
1.6	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Masterplan énergétique des bâtiments administratifs»	12
1.7	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Fracture numérique».....	14
2	Ordre des travaux	16

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 16h55.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Qualité de l’air dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Monsieur le Ministre, je vous ai interrogé le 21 février 2022 sur la qualité de l’air dans les écoles bruxelloises. En effet, il ressortait à l’époque d’une étude de l’ASBL Les chercheurs d’air, réalisée en collaboration avec l’organisme régional Bruxelles Environnement, que, dans 67 écoles bruxelloises, le taux de dioxyde d’azote était supérieur aux normes fixées par l’Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette situation était en partie due à l’augmentation de la circulation automobile lors de la reprise postérieure à la pandémie de la Covid-19. Actuellement, quelle est la qualité de l’air dans les écoles? Des cas similaires de dépassement des seuils de dioxyde d’azote ont-ils éventuellement été constatés en Wallonie? Qu’en est-il de manière générale pour nos écoles?

Vous nous avez indiqué à l’époque que la question de la qualité de l’air était bien prise en compte lors des appels à projets pour les rénovations des infrastructures scolaires, à l’instar de ceux du programme prioritaire des travaux (PPT), et qu’il en serait de même avec la refonte des fonds traditionnels actuellement à l’étude. Nous en conviendrons, les efforts de filtrage de l’air à l’intérieur des locaux doivent également s’accompagner de mesures à l’extérieur.

À ce propos, vous avez annoncé votre souhait de sensibiliser, en concertation avec la ministre de l’Éducation, les pouvoirs régionaux à la pollution de l’air ainsi qu’à la nécessité de prendre des mesures utiles. Pourriez-vous faire le point sur les contacts que vous avez eus? Quels en sont les résultats? Des synergies utiles ont-elles été identifiées? D’éventuels projets pilotes innovants sont-ils prévus avec l’appui de votre administration?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, à ce stade, selon les informations accessibles et les contacts pris avec les Régions, la Région wallonne va compléter son réseau de stations de mesure de l’air par 262 mini-stations qui seront placées à proximité directe des maisons communales de chaque municipalité désirant

prendre part au projet. Elles s'ajouteront à la vingtaine de stations fixes actuelles. Ces nouvelles stations mesureront notamment le taux des oxydes d'azote. Pour Bruxelles, il n'y a pas eu de nouveaux résultats depuis ceux issus de la récolte d'air réalisée entre novembre 2020 et octobre 2021. Il sera donc intéressant que vous interrogiez les Régions, compétentes pour la gestion environnementale, pour connaître cette évolution.

J'en viens aux projets qui relèvent plutôt de l'initiative des pouvoirs organisateurs, comme le partenariat entre certaines écoles et communes pour l'installation de rues scolaires qui limitent le trafic aux abords d'écoles et, par conséquent, diminuent la pollution au dioxyde d'azote émis par les véhicules à moteur thermique. Les deux Régions ont d'ailleurs réalisé des feuilles de route pour accompagner les pouvoirs organisateurs et les communes dans les démarches pour y parvenir.

Pour ce qui relève de mon champ de compétences, le rapport final du chantier des bâtiments scolaires, dont nous avons beaucoup parlé, a mis l'accent sur la verdurisation des cours de récréation et abords directs des écoles. Outre la particularité d'adoucir les températures lors de grandes chaleurs, les plantes et les arbres captent les poussières et absorbent de nombreux polluants présents dans l'air. C'est évidemment appréciable pour atténuer les risques de maladies respiratoires dans un périmètre plus large que la filtration de l'air dans les classes.

À cet effet, le projet d'arrêté portant exécution du décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du Plan de reprise et résilience européen dispose que les demandeurs de subvention s'engagent à privilégier la verdurisation et la végétalisation des espaces. Par ailleurs, cette exigence se raccorde aux politiques régionales des espaces verts publics. Dans ce projet d'arrêté, le fait de conditionner les subventions de travaux de bâtiments scolaires à des objectifs de performance énergétique très exigeants devrait aussi contribuer à limiter les émissions de gaz toxiques provenant notamment des systèmes de chauffage utilisant des combustibles.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Monsieur le Ministre, je prends bonne note de vos réponses et je retiens particulièrement la verdurisation des cours d'école qui a beaucoup de sens pour l'éducation de nos enfants. Je ne manquerai pas de revenir sur ce dossier et n'hésiterai pas à interroger vos homologues wallons qui sont également concernés. En 2019, l'OMS estimait à 4,2 millions le nombre de décès liés aux effets de la pollution atmosphérique qui affecte les poumons et le cœur. Une étude menée par l'université de Hasselt sera d'ailleurs lancée pour analyser les effets de la pollution atmosphérique sur les enfants de cinquième et sixième années de l'enseignement primaire. Il sera intéressant d'en étudier les conclusions.

1.2 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Couleurs»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous défendons conjointement le bien-être à l'école. Pour garantir ce bien-être, nous nous intéressons souvent aux questions de vivre ensemble, d'apprentissage, de bâtiments, de pédagogie, d'assurance de bonnes relations entre parents, élèves et professeurs, d'accessibilité, de justice, etc. Notre devoir politique est aussi d'assurer que les espaces et les environnements scolaires garantissent la vitalité, la rencontre, la créativité, la sérénité et permettent un accès à plus de verdure, de beauté, d'ouverture et d'accueil.

C'est pourquoi je vous interroge aujourd'hui sur les conditions physiques et environnementales dans lesquels nous organisons notre enseignement, et plus particulièrement sur le rôle et le choix des couleurs dans la vie scolaire. Ce sujet peut vous sembler curieux, mais d'autres pays s'y intéressent particulièrement, comme le Royaume-Uni. Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a-t-il déjà réfléchi à un plan «Couleurs» pour l'enseignement? Dans la négative, ne serait-il pas intéressant de le développer dans le cadre des chantiers qui nous occupent?

Il est indéniable que les couleurs ont un effet immédiat sur nos attitudes et jouent un rôle dans le cadre des apprentissages. J'avais initialement intitulé ma question «Rose» en référence à une étude anglaise menée par des chercheurs qui ont repeint en rose des salles de classe d'enfants de 7 ans. Ils ont ensuite comparé les dessins des enfants avant et après que les salles ont été peintes en rose. Les résultats sont sans équivoque: les dessins des enfants sont plus joyeux, les soleils et personnages représentés sont plus plaisants et souriants. Il s'agit bel et bien d'une étude scientifique.

L'écrivain Jean-Gabriel Causse raconte le pouvoir extraordinaire des couleurs et décrit ses impacts. Ainsi, les espaces bleus et verts aident à maintenir la concentration et favorisent la créativité, tandis que les espaces blancs ou beiges augmentent le risque de voir s'installer la fatigue et le mal-être lors des apprentissages.

Par ailleurs, le site www.renovermonecole.be, qui soutient les établissements souhaitant créer une école plus durable, propose des conseils aux professeurs et aux directions et des informations permettant de faire des choix de coloris intéressants au regard des fonctions des espaces et des classes.

Monsieur le Ministre, les professeurs ont rarement l'occasion d'être formés à ces questions et ne disposent pas toujours de l'espace et de l'opportunité pour oser réorganiser leurs lieux d'apprentissage en utilisant les tons adéquats.

Comment et où les enseignants peuvent-ils intervenir sur le choix des couleurs de leurs classes? Peuvent-ils induire un projet organisant des zones de couleurs pour favoriser l'apprentissage et le bien-être dans la classe? Il semble intéressant de considérer la couleur des classes au regard des projets pédagogiques et de définir des zones dans les établissements selon la volonté et le choix du corps enseignant,

nourri par des conseils de professionnels. Il semble aussi judicieux de construire des lieux d'apprentissage pour favoriser la créativité à certains endroits et la concentration dans d'autres. La question ne se réduit pas au seul aménagement des locaux, mais relève aussi du soutien à la pédagogie et à l'organisation de l'école et de ses coins lectures, de ses espaces de créativité ou de sport, etc.

Afin de lutter contre la monotonie et d'assurer un soutien optimal aux pédagogies bienveillantes, il convient de réfléchir et de permettre au monde pédagogique et aux pouvoirs organisateurs de se baser sur des conseils relatifs à l'usage des couleurs.

Monsieur le Ministre, des écoles ou des enseignants ont-ils déjà demandé à être conseillés sur la peinture ou le décor d'apprentissage? Si oui, comment y répondez-vous? Des expériences sur l'impact des couleurs de notre environnement sur nos apprentissages ont-elles déjà été menées dans le monde scolaire? Si oui, quels en sont les résultats? Des recommandations destinées aux professeurs et aux directions, voire aux pouvoirs organisateurs existent-elles pour assurer que les couleurs utilisées dans les écoles soient adaptées aux apprentissages? Connaissez-vous des établissements qui ont procédé à un retour des couleurs dans leurs lieux d'apprentissage et qui y voient une fonction pédagogique?

À l'heure où l'on annonce de grands chantiers de rénovation de l'école et l'instauration du tronc commun, cette question occupe-t-elle un espace de réflexion ou d'information? Partagez-vous avec la ministre Désir la volonté d'avancer sur cette thématique et, si oui, avec quels résultats? La cellule d'architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le monde de l'enseignement entretiennent-ils des contacts à ce sujet?

Il faut assurer une explosion et un redéploiement des teintes pour favoriser le bien-être à l'école. Que faites-vous pour que des projets pédagogiques soient soutenus par des plans larges permettant à chaque établissement et à chaque enseignant d'assurer le retour des couleurs à l'école?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La thématique des couleurs dans les bâtiments scolaires est un sujet important. Le Service général des infrastructures scolaires, qui analyse les demandes de subventions pour les travaux, y porte aussi une attention particulière. En effet, les architectes de ce service prodiguent non seulement des conseils ponctuels à ce sujet, mais souvent, ils constatent également l'emploi de couleurs trop vives dans les écoles. Il existe une volonté de conscientiser les pouvoirs organisateurs, les directions, le corps enseignant et les auteurs de projets aux effets de la couleur. Certains agents ont suivi des formations ou des colloques sur la couleur, dont les objectifs consistent principalement à découvrir le langage symbolique des couleurs, leur effet sur l'espace et sur l'être humain, à composer

des ensembles harmonieux, à concilier l'identité, la diversité et l'application des nouvelles normes énergétiques et de sécurité.

Dans le cadre du plan d'investissement exceptionnel des bâtiments scolaires qui sera prochainement lancé, la thématique de la polychromie est abordée dans le projet d'arrêté qui vient d'être approuvé en première lecture par le gouvernement. En effet, une annexe relative à l'inclusion définit des attendus en fonction de la typologie des travaux. Ceux-ci doivent être concrétisés par les pouvoirs organisateurs dans le cadre de leurs dossiers de subventions de travaux dans les bâtiments scolaires, les internats et les centres PMS. Ces attendus prévoient notamment une polychromie architecturale adaptée à tous les enfants, y compris à ceux ayant une hypersensibilité visuelle. L'objectif consiste évidemment à favoriser la concentration et le bien-être, mais la clarification des espaces est également un élément important. Il est demandé de favoriser des couleurs unies, pâles, douces ou neutres dans les locaux de classe, et d'utiliser la couleur plus vive comme repère visuel. Ces attendus ont fait l'objet de réflexions et sont documentés. Un travail pour étendre cette condition aux futurs programmes de subventions est également en cours, et il dépassera probablement le seul aspect de l'inclusion.

Par ailleurs, une fiche pratique sur les couleurs s'ajoutera aux fiches-conseils à l'intention des concepteurs de bâtiments scolaires sur le site internet du Service général des infrastructures scolaires. Cette fiche pratique sur la couleur donnera des conseils sur la façon de concevoir la polychromie architecturale des espaces selon les activités qui s'y déroulent. Il est indéniable que les couleurs agissent sur les humeurs et engendrent des sensations de passivité ou d'activité. L'objet n'est pas d'énoncer ici toutes les recommandations détaillées contenues dans cette fiche en cours de rédaction. Cependant, dans l'attente de sa publication, je vous invite à consulter le site internet, Monsieur le Député. Vous y trouverez d'autres fiches-conseils relatives à la manière de penser une école, dont des conseils d'architectes sur la disposition du mobilier didactique dans les locaux de classe.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous pouvons nous réjouir du fait que les couleurs retournent dans les écoles. Je souligne le travail qui est mené, car ce n'est pas du tout une question anodine. Nos écoles doivent être le reflet des pédagogies. Pour cela, il faut ramener les couleurs. Donner accès aux fiches-conseils est effectivement intéressant ; il faut qu'elles circulent et soient partagées. Il est important de faire évoluer les mentalités. Le choix se porte souvent sur la couleur blanche par facilité ou par économie, alors que la peinture blanche ne coûte pas toujours moins cher que les peintures colorées. J'insiste pour que, par ce grand chantier du milliard d'euros, nous puissions lancer une révolution des couleurs et que, progressivement, les établissements scolaires deviennent plus colorés, plus vivants et plus en adéquation avec les méthodes d'apprentissage. Merci pour les efforts menés à ce sujet.

1.3 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Augmentation des pensions dans les internats et homes d'accueil de Wallonie-Bruxelles Enseignement»

Mme Alice Bernard (PTB). – Nous avons pris connaissance d'une circulaire qui fixe, pour l'année 2022-2023, le prix des pensions demandées aux élèves hébergés au sein des internats et homes d'accueil de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). En comparant cette circulaire avec celle de l'année précédente, on observe des augmentations de prix de plusieurs centaines d'euros: 233 euros pour les élèves de l'enseignement fondamental ordinaire et 270 euros pour les élèves de l'enseignement secondaire ordinaire et les étudiants. Il va sans dire que, dans un contexte d'inflation généralisée, de telles augmentations ne sont pas anodines pour les familles de ces enfants et étudiants.

Le PTB souhaiterait que l'enseignement officiel public soit un exemple en matière d'accessibilité. Or, nous constatons à nouveau qu'il reste beaucoup à faire avant que ce soit réellement le cas.

Monsieur le Ministre, avez-vous personnellement validé ces augmentations de prix? Qu'est-ce qui justifie de telles augmentations? Pourquoi faire porter, une fois de plus, le poids de la crise généralisée sur les familles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Depuis l'autonomisation de WBE, il appartient au conseil de WBE de fixer le montant de la pension des internats organisés par la Communauté française. Je n'ai donc pas à le valider.

Si vous examinez attentivement les montants repris dans la circulaire valant pour l'année scolaire 2023-2024, vous constaterez, Madame la Députée, que le montant de la pension a été indexé sur la base de l'indice santé de décembre 2022. WBE a donc continué d'appliquer la règle en vigueur depuis 1985, et je n'y vois rien à redire.

La pension des internats sert notamment à couvrir les frais de nourriture des élèves. Or, le prix des produits alimentaires et d'autres biens de première nécessité a augmenté de manière beaucoup plus forte que l'indice santé. La semaine dernière, Test-Achats a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme, puisque les prix ont augmenté de plus de 20 % en un an. WBE aurait pu augmenter le tarif de la pension pour qu'il corresponde au véritable coût des dépenses des internats et répercuter ainsi l'augmentation des prix sur les familles. Je constate que WBE ne l'a pas fait et est resté fidèle au mécanisme de simple indexation.

Les familles qui ont choisi un internat de WBE sont donc, dans une certaine mesure, favorisées par rapport à celles dont les enfants ne fréquentent pas d'internat. En effet, les parents de ces derniers subissent de plein fouet l'augmentation des prix de la nourriture qu'ils doivent acheter pour leurs enfants.

Je pense que nous serons d'accord pour dire que les internats organisés par la Communauté française sont une «chance» pour les familles et que nous devons veiller à leur maintien et à leur développement.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vous dites que les montants ont augmenté à la suite de l'indexation sur la base de l'indice santé et que les augmentations de prix sont beaucoup plus conséquentes que cela. Pour éviter que les internats et les familles en subissent les conséquences, je vous invite à en parler avec votre homologue du gouvernement fédéral. Plusieurs propositions visant à bloquer les prix de l'alimentation et d'autres produits de base font actuellement l'objet de discussions. Ce blocage des prix pourrait soulager les familles, les internats de WBE et les autres institutions de la Communauté française.

1.4 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Fusion entre la Haute École de la ville de Liège (HEL) et la Haute École Charlemagne (HECh)»

Mme Alice Bernard (PTB). – La Haute École de la ville de Liège (HEL) et la Haute École Charlemagne (HECh) ont annoncé leur volonté de fusionner. Ces deux hautes écoles forment notamment un grand nombre de futurs enseignants. Cette fusion doit absolument se faire en garantissant l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le maintien de l'emploi.

Cette fusion arrive en effet dans un contexte financier compliqué pour ces deux hautes écoles, en particulier pour la HEL. C'est la conséquence, selon le PTB, de l'enveloppe fermée qui cadenasait le financement de l'enseignement supérieur et pousse les établissements à une concurrence constante pour inscrire le plus d'étudiants possible.

Enfin, il est connu que l'état des bâtiments de ces hautes écoles s'est dégradé. Une rénovation ou la construction d'un nouveau complexe sont envisagées.

Monsieur le Ministre, quelles sont les raisons de cette fusion d'après Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), dont dépend la HECh? Quelles sont les garanties de maintien et d'amélioration de la qualité de l'enseignement? Cette fusion étant une conséquence de l'enveloppe fermée, pourquoi ne remettez-vous pas cette dernière en question?

Quels sont les plans pour la rénovation des bâtiments des deux écoles ainsi que pour la construction éventuelle d'un nouveau complexe?

Quel serait le statut de cette nouvelle entité, la HEL faisant partie du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) et la HECH relevant de WBE?

Enfin, pour quand cette fusion est-elle prévue? Quelles sont les conséquences pour le personnel de la HECh, qui relève du réseau WBE?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les premiers contacts entre la HEL et la HECh ont lieu depuis quelques semaines. Un travail de concertation sera entamé pour déterminer si et quand le rapprochement envisagé sera effectif. Rien n'est encore décidé, si ce n'est la volonté de réfléchir ensemble et de définir les modalités de la collaboration. Ce projet est une réelle opportunité pour les deux hautes écoles.

Aujourd'hui, ces dernières se font concurrence pour de nombreuses formations qu'elles organisent séparément, en particulier dans les domaines pédagogique et économique. Ce partage d'étudiants a pour conséquence de placer une sorte d'épée de Damoclès au-dessus de certaines formations, en raison du trop petit nombre de participants. En effet, puisque le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») prévoit la suppression de l'habilitation d'un établissement qui ne diplômait pas suffisamment d'étudiants sur une période de cinq ans, un regroupement serait salutaire pour le maintien de ces formations.

En outre, un rapprochement permettrait la création de ponts et de synergies entre les sections qui, alors qu'elles ne sont pas partagées aujourd'hui, le seraient demain. Ces deux hautes écoles sont de taille modeste, au regard de la Fédération Wallonie-Bruxelles et encore plus en région liégeoise. Un rapprochement permettrait à la nouvelle entité d'atteindre une taille appréciable de plus de 5 000 étudiants et, de cette manière, d'être une structure plus forte, plus résiliente, en particulier dans le suivi de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants. Par ailleurs, la nouvelle structure permettra de rationaliser l'occupation des bâtiments, de faire des économies d'échelle, d'énergie et de mieux répondre aux enjeux environnementaux.

Par ailleurs, la volonté est d'éviter que le rapprochement envisagé ait des conséquences négatives sur le personnel de la HECh. Ce rapprochement pourrait même être avantageux, en permettant le maintien de certaines formations en difficulté, au regard du nombre d'étudiants qui y sont inscrits. Bien que des économies d'échelle soient escomptées, la création et l'organisation de la nouvelle structure nécessiteront la mobilisation des équipes.

Par ailleurs, malgré la crise énergétique et les indexations des coûts moyens bruts pondérés qui ont pu malmener les hautes écoles, la situation financière de la HECh est saine. Il est dès lors erroné de voir le rapprochement entre ces deux hautes écoles comme la conséquence de l'enveloppe fermée. Il faut au contraire l'envisager comme une réelle opportunité pour ces deux établissements de rassembler leurs forces, de simplifier et de renforcer la visibilité de l'enseignement officiel et, en particulier, son offre de formations pédagogiques à Liège.

Concernant les bâtiments, la HECh est actuellement engagée dans un projet sur le site des Rivageois. Dans le cadre des discussions relatives à la fusion entre les

deux établissements, la question d'une éventuelle construction d'une nouvelle implantation pourra être abordée.

Enfin, comme je l'ai souligné, ce projet de fusion est au stade des premiers contacts, même s'ils sont bien établis. Il faut désormais donner un peu de temps pour permettre aux institutions de mener sereinement leurs travaux. Le cas échéant, le projet devra ensuite passer les différentes étapes précisées dans le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles. Je suis convaincu que nous aurons l'occasion d'en reparler à plusieurs reprises.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, nous aurons en effet probablement l'occasion d'en discuter à nouveau. Vous dites que les premiers contacts sont en cours, mais, dans les milieux liégeois, de nombreux éléments semblent avoir avancé, tandis que, du côté des enseignants et des étudiants, de nombreuses questions se posent encore. Par conséquent, s'il faut encore discuter un peu du projet concret en tant que tel, il faudrait quand même, aussi rapidement que possible, fournir aux enseignants et aux étudiants des éléments de réponse plus ou moins tangibles de nature à les rassurer. C'est un gros projet, même si, comme vous le dites, la taille des écoles est plutôt modeste. Il faudra examiner certains aspects avec votre collègue, Mme Glatigny, notamment en ce qui concerne le maintien de l'emploi ou l'organisation des études. En effet, ces écoles forment des enseignants, dont nous avons vraiment besoin. Il ne faudrait donc pas que des coupes budgétaires aient lieu dans ce domaine.

Vous dites que la fusion n'est pas une conséquence de l'enveloppe fermée de l'enseignement supérieur, mais je n'en suis pas aussi sûre que vous. En effet, vous soulignez que la situation financière de la HECh est saine. Je ne sais pas ce qui l'en est de la HEL; vous ne l'avez pas précisé. Sur le plan des bâtiments, la ville de Liège n'est pas la plus brillante. Il y a effectivement du pain sur la planche. Je reviendrai vers vous dès que j'aurai de nouvelles questions.

1.5 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Création d'une réserve de crise de fonctionnaires»

M. Yves Evrard (MR). – Le gouvernement fédéral s'est récemment accordé sur le projet de création d'une réserve d'une centaine de fonctionnaires, déployables en 24 heures, pour porter rapidement assistance à des services mobilisés à l'occasion d'une situation de crise. Sélectionnés et formés sur une base volontaire, ces agents pourront être affectés un mois par an au sein d'une unité ou d'un département dans le besoin.

Cette réserve de crise constitue un dispositif utile et intéressant permettant aux pouvoirs publics de faire face aux urgences avec une capacité de mobilisation d'expertises à tout moment. La pandémie de Covid-19 et les inondations catas-

trophiques en Wallonie ont montré que, dans des cas très complexes et exceptionnels qui doivent être gérés très rapidement, ces renforts sont souvent les bienvenus. De la même manière, dans le cadre du Plan de relance européen, il nous faut rapidement faire face à des moyens et budgets à mettre en œuvre.

Aussi, Monsieur le Ministre, existe-t-il un dispositif similaire au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le cas échéant, pourriez-vous nous en brosser les grandes lignes? Comment ce dispositif est-il constitué et organisé, que ce soit de manière officieuse ou officielle? Quelle en est la coordination? Dans le cas contraire, quel mécanisme de prudence ou de prévoyance est prévu pour faire face aux besoins en personnel dans les situations d'urgence?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Un dispositif similaire à celui qui est envisagé au niveau fédéral n'existe pas au sein des services du ministère de la Communauté française et n'est pas non plus à l'étude. Les situations d'urgence, notamment lors de la crise de la Covid-19, ont été gérées en mobilisant les ressources internes, sans devoir faire appel à une réserve de fonctionnaires présélectionnés. Les ressources ont été mobilisées en tenant compte des besoins et des expertises nécessaires.

La situation de la Communauté française est également assez différente de celle de l'autorité fédérale. La grande majorité des compétences sont rassemblées dans la même entité – le ministère de la Communauté française – au sein de laquelle le secrétaire général pourrait procéder aux affectations nécessaires si une situation de crise devait entraîner un surplus de travail non absorbable ou devant être réalisé dans un délai très court. Dès lors, il n'y a pas de réserve prévue.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, merci d'avoir clarifié la situation. Vous êtes le mieux placé pour juger de l'opportunité d'une telle réserve – qui, au niveau fédéral, présente de nombreux avantages. Vous avez votre position et je la respecte.

1.6 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Masterplan énergétique des bâtiments administratifs»

M. Yves Evrard (MR). – Le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en faveur de la transition écologique: atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050, réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à la situation de 1990 et améliorer la performance énergétique des bâtiments administratifs. Ce dernier objectif est un chantier essentiel.

Monsieur le Ministre, lors de notre dernière réunion de commission consacrée au contrôle budgétaire, vous avez annoncé que vos services travaillaient sur un *masterplan* visant la mise aux normes énergétiques de l'ensemble des bâtiments administratifs. Quel est l'état d'avancement de ce chantier? Quelles sont les grandes

lignes du *masterplan*? Quelle est, selon vous, la stratégie à adopter pour réduire l'impact environnemental des bâtiments administratifs?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, l'administration nous a bien communiqué le *masterplan*, et même les *masterplans*, puisque le travail a été effectué pour l'ensemble des infrastructures non scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors du dernier conclave budgétaire, nous avons décidé de constituer un groupe de travail spécifique, composé des cabinets et de l'administration, en vue d'une présentation globale au gouvernement. Ce groupe de travail pourra se réunir dès que chaque ministre aura finalisé le ou les plans respectifs à ses compétences. En ce qui me concerne, mes équipes travaillent avec l'administration à la finalisation du plan directeur relatif aux bâtiments administratifs dont je suis chargé.

L'objectif est bien de présenter un plan directeur global, car l'objectif européen transposé par les Régions est à atteindre sur l'ensemble du parc immobilier, et pas par compétence. En effet, au vu de leur architecture ou des contraintes qui s'imposent à elles, certaines infrastructures ne pourront jamais atteindre les objectifs. Nous devons donc compenser ces difficultés en allant plus loin sur d'autres bâtiments.

Par ailleurs, les investissements consentis dans les bâtiments permettront de générer des économies d'énergie, de loyer ou d'entretien, ainsi que des recettes liées aux ventes. Il est donc important de fixer une trajectoire globale afin que les économies et recettes générées par les premiers investissements permettent de financer les suivants.

Pour les bâtiments administratifs en particulier, y compris les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de la protection de la jeunesse (SPJ) et les maisons de justice, nous parlons de 233 000 mètres carrés qui génèrent aujourd'hui une consommation d'environ 39 millions de kilowattheures (kWh) par an, soit une performance énergétique moyenne de 175 kWh par mètre carré et par an. Nous sommes donc loin de l'objectif européen qui est de 80 kWh, et encore plus loin de l'objectif que s'est fixé la Fédération, à savoir 50 kWh par mètre carré et par an pour les bâtiments administratifs. Nous devons en effet aller plus loin dans les bâtiments administratifs afin de compenser ce que les autres bâtiments, notamment culturels, ne pourront pas faire. C'est pourquoi nous visons une performance de 50 kWh.

Nous visons une économie globale de 22 millions d'euros pour cette partie du parc immobilier. La stratégie adoptée n'est pas une simple rénovation de nos bâtiments actuels, mais une rationalisation complète du parc. Celle-ci s'articule autour d'un principe central: la création de centres administratifs dans chaque

grande ville où la Fédération Wallonie-Bruxelles est présente. Cette solution permettra de rationaliser les mètres carrés et d'apporter une plus grande visibilité à nos services et une facilité d'accès pour les usagers.

À ce jour, plusieurs projets sont avancés: le centre administratif de Mons sera réceptionné à la fin de l'année, la note en vue de soumettre au gouvernement le projet de Namur est à l'Inspection des finances (IF) et le projet de Nivelles est à l'étude.

Sur le plan budgétaire, il est compliqué de donner un montant spécifique aux bâtiments administratifs, car tous les projets sont imbriqués les uns dans les autres. L'ensemble des *masterplans* représenteront un investissement de quelque 700 millions d'euros, dont 200 millions ne sont pas encore compensés dans la trajectoire. Il nous faut donc encore travailler avant de présenter un plan global qui tienne compte des conséquences budgétaires et de leur soutenabilité.

M. Yves Evrard (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse détaillée. Ces quelques éléments et chiffres témoignent du chemin à accomplir: vous avez mentionné une performance de 175 kWh par mètre carré et par an, avec une norme souhaitable de 80 kWh, voire de 50 kWh au sein de notre Fédération, même si à l'impossible nul n'est tenu.

En tout cas, la volonté existe et je partage votre avis: cela reste des investissements productifs. Plus vite ceux-ci seront effectués de manière judicieuse, plus vite on réalisera des économies significatives. Ce sera une formule gagnant-gagnant. La charge de la dette et la capacité d'emprunt de la Fédération sont ce qu'elles sont, mais, pour ce type d'investissements, nous aurons à l'avenir une plus grande flexibilité, notamment vis-à-vis des normes du système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC). Cela nous permettra de réagir le plus vite possible tout en maintenant nos finances dans un cadre strict.

1.7 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Fracture numérique»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale tirent la sonnette d'alarme par rapport à l'augmentation de la fracture numérique. Depuis la crise de la Covid-19, les démarches à entreprendre en ligne se sont multipliées dans tous les domaines de notre vie quotidienne.

Démarches administratives, inscriptions dans les écoles, plateformes numériques telles que *Smartschool* : internet est omniprésent. Dans de nombreux cas, cette évolution facilite grandement la vie des citoyens. Toutefois, il convient de prendre en compte les publics qui ne sont pas familiarisés à l'usage du numérique et/ou qui sont en situation de précarité. Selon un article paru dans le journal *«Le Soir»*, près d'un Belge sur deux serait concerné. Je pense aussi aux seniors, qui ne savent pas tous utiliser des plateformes numériques, voire même envoyer un courriel.

Ainsi, parmi ses recommandations, Unia épingle la mise à disposition d'outils numériques, l'accès à internet et le soutien à l'acquisition des compétences numériques pour les publics les plus précaires.

Monsieur le Ministre, dans le cadre de vos compétences, quelles actions sont-elles mises en œuvre pour lutter contre la fracture numérique? Quels sont les soutiens apportés aux associations locales qui sont en mesure de former les publics visés? Combien de personnes sont-elles directement concernées?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La principale action prise durant la présente législature pour lutter contre la fracture numérique est bien sûr la création de la Plateforme Pix. Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé, pour tous ses agents, une campagne de sensibilisation à cette plateforme et à l'importance des compétences numériques sur les plans professionnel et personnel. À ce jour, plus de 2 400 agents sur 6 700 utilisent Pix et plus de 1 200 ont effectué leur autodiagnostic. Les autres organismes d'intérêt public (OIP) ont également été sollicités. Certains d'entre eux se mettent progressivement à utiliser Pix.

Concernant le système éducatif, depuis la rentrée scolaire 2022-2023, la plateforme est mise à disposition de l'enseignement supérieur et de promotion sociale. Ainsi, 92 des 151 établissements de l'enseignement de promotion sociale et 24 des 41 établissements de l'enseignement supérieur l'utilisent. Pour l'enseignement obligatoire, Pix est disponible pour les membres du personnel de l'enseignement depuis le mois de janvier dernier. Un parcours d'autodiagnostic y est proposé afin que ces derniers puissent se familiariser avec le dispositif, s'outiller eux-mêmes et envisager les potentialités de la plateforme vis-à-vis de la formation, pour un usage avec les élèves. La Plateforme Pix sera utilisée par les élèves à partir de la troisième année primaire dès la rentrée scolaire 2023-2024.

Pour les citoyens, une équipe multidisciplinaire est chargée de coordonner une campagne de communication – comprenant des éléments destinés aux seniors – afin de faire connaître la Plateforme Pix. L'objectif est que l'ensemble de ces publics puissent s'insérer plus facilement dans la dynamique sociétale grâce à des outils numériques mis à leur disposition.

Concernant plus spécifiquement les seniors, Pix peut tout à fait être utilisée en l'état. Cet outil s'adapte à la personne – quels que soient son niveau ou ses compétences – et l'amène à progresser à son rythme. Afin de compléter l'offre disponible, des parcours de formation spécifiques pour les personnes victimes de la fracture numérique seront également proposés prochainement. Des actions établies en concertation avec les Régions et certaines associations sont en cours pour résorber la fracture numérique chez les seniors.

Concernant les actions menées par le ministère de la Communauté française en vue de soutenir les associations actives dans le secteur, un appel à projets spécifiquement consacré à la réduction de la fracture numérique a été lancé en 2022. Plus récemment, un appel à projets a été lancé en vue de subventionner des actions de lutte contre la pauvreté et de réduire les inégalités sociales sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si cet appel à projets ne concerne pas spécifiquement les initiatives visant à améliorer l'inclusion numérique des seniors, toute association active dans ce domaine pourra solliciter une subvention par ce biais.

Par ailleurs, deux facilitateurs de réduction des inégalités sociales sont étroitement associés au travail de la Cellule pour la réduction des inégalités sociales et de la lutte contre la pauvreté afin de renforcer l'accessibilité pour les bénéficiaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles en situation de précarité. En conclusion, je confirme que mon administration et moi-même sommes déterminés à travailler pour réduire la fracture numérique auprès des différents publics, en ce compris les seniors.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Le numérique est devenu omniprésent et je vous remercie donc de l'attention que vous portez au public des seniors, Monsieur le Ministre. L'essentiel est qu'ils ne soient pas «déconnectés». J'ai pris note des appels à projets lancés. Il est indispensable de bien communiquer avec les associations dans ce cadre. Je note également la présence de deux facilitateurs.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Joëlle Kapompole à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Lutte contre la fracture numérique chez les seniors en Fédération Wallonie-Bruxelles», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h55.*